

Pourquoi soutenir l'initiative pour une place financière durable ?

<https://initiative-place-financiere.ch/>

Résumé de l'argumentaire

Vox Ethica 20.10.25

Objectifs de l'initiative ?

-Visibiliser le rôle de la finance dans le réchauffement climatique et la destruction de la biodiversité

-L'initiative insiste sur la *fonction de levier du secteur de la finance* pour agir en faveur du climat et de la biodiversité. Le but de l'initiative est d'aligner les activités commerciales des acteurs de la place financière Suisse sur les objectifs de limitation des hausses de température et de préservation de la biodiversité convenus au niveau international.

-Réduire les impacts négatifs de la place financière suisse sur le climat et la biodiversité. Le secteur de la finance influence le comportement d'entreprises dans l'*économie réelle* (via les investissements, assurances, prêts..).

Quels moyens de mise en œuvre de l'initiative ?

-Les initiants demandent une *responsabilisation* du secteur de la finance afin qu'il mette en place des plans de transition pour sortir de ces investissements portant atteinte au climat et à la biodiversité. Car ces professionnels ont les compétences nécessaires pour réaliser des plans de transition réalistes et efficaces. On voit ici à l'œuvre le principe de *subsidiarité*. Le principe de *subsidiarité* devrait également faire tendre à ce que les personnes employées sur place, à l'étranger, ou impactées par les exploitations de minerais, de forêts etc. soient également consultées (et pas seulement les dirigeants en Suisse). Mais le principe de subsidiarité (et donc d'autonomie des acteurs du secteur financier), n'est pas suffisant, car par le passé on a pu constater que ce secteur ne s'est pas suffisamment autorégulé.

Il est nécessaire d'intégrer également d'autres valeurs, notamment les 3 autres principes de l'éthique sociale catholique : *bien commun, solidarité et personnalité*.

Le respect des impératifs de durabilité est en lien avec la notion de *bien commun*. En effet, les dérèglements du climat sont en lien avec la destruction des écosystèmes et l'exploitation des ressources minières, des énergies fossiles.

Le principe du *bien commun* serait intégré dans l'exigence de contrôle externe des plans de transition proposés par le secteur financier et bancaire, pour en garantir la mise en place, mais aussi l'adéquation avec les objectifs que la Suisse s'est fixée, en matière de réchauffement climatique.

Le *principe de solidarité* entre en jeu, lors du contrôle des activités de financement d'entreprises, que soient pris en compte les *facteurs sociaux* (comme le demandent les modèles de durabilité forte, tel que celui de K. Raworth) et pas seulement les aspects écologiques, en lien avec les conséquences sociales de ces investissements (sur les personnes impactées dans les pays d'exploitation des matières premières (par exemple les riverains, peuples autochtones habitant les régions concernées), ainsi que les employés et travailleurs impactés par ces investissements).

-Devoir de solidarité en lien avec l'interdépendance :

De l'interdépendance entre les Etats doit également naître l'impératif de la solidarité entre les peuples. Les conséquences de choix économiques particuliers ont des répercussions très importantes sur d'autres personnes, d'autres régions du monde ou collectivités, même si celles-ci ne sont pas directement visibles. La distance n'enlève rien à la responsabilité morale.

Le principe éthique de la *destination universelle des biens*, implique également que les biens ne profitent pas seulement à quelques-uns, mais que les ressources soient partagées de manière équitable (déséquilibre nord-sud). Or dans le contexte de l'exploitation des énergies fossiles, les bénéfices colossaux dégagés par ces industries ne profitent que peu aux pays du sud et aux régions d'où ils sont extraits. On constate que les bénéfices de ces exploitations incombent essentiellement à des entreprises privées de l'hémisphère nord. Les biens et bénéfices du négoce de matière premières sont donc en quelque sorte accaparés par une très petite minorité de personnes.

Si ces investissements portent atteinte à la *dignité* des personnes (en détruisant leurs lieux de vie, en les rendant inhabitables ou en précarisant les conditions de vie et la santé), ou contribuent à la destruction des écosystèmes, ils ne devraient plus être autorisés.

-Une économie dévoyée :

La recherche du profit maximum à court terme est une forme perversifiée d'économie, où l'appât du gain et la spéculation prend le pas sur l'économie réelle. Car le travail, les travailleurs et les personnes ne sont plus pris en compte dans l'équation. Seuls les bénéfices financiers sont pris en compte, quelles que soient les impacts de l'exploitation des ressources. Les générations futures et les plus vulnérables ne sont pas pris en compte par cette forme d'économie. L'économie se trouve ainsi servir uniquement les intérêts privés de quelques-uns, au détriment de la grande majorité des personnes.

Ceci contrevient au *principe de participation*, qui vise à intégrer au maximum les personnes dans les décisions qui les concernent.

-Une *responsabilité* transnationale des citoyens suisses :

Une économie de la finance *durable* devrait prendre en compte les impacts des investissements, y compris ceux qui ont lieu hors de Suisse, car la crise climatique actuelle n'est pas une crise locale, mais a une dimension globalisée. Les actions réalisées par les entreprises, banques et fonds de

placement suisses sur d'autres continents ont des impacts sur l'ensemble de la planète et sur les conditions de vie de tous. Or nous sommes responsables en tant que citoyens actifs dans une démocratie, de ce que nous acceptons sur le plan politique.

F. Quinche, F. Lüthi, A. Sienkiewicz

Vox Ethica, Service éthique et société

info@voxethica.ch

www.voxethica.ch

Fribourg, 20.10.2025